

PROGRAMME DE FORMATION INCENDIE

« Équipier de Première Intervention »

Version Août 2023



Objectif

La formation incendie, également appelée formation à l'E.P.I « Équipier de Première Intervention » a pour objectif de préparer le salarié à réagir efficacement face à un départ de feu en utilisant les moyens de première intervention. Cette formation lui permettra de prendre les meilleures décisions quant à l'attaque ou non d'un incendie en fonction de son ampleur, de déclencher l'alarme en temps et en heure et de respecter le protocole établi par l'établissement.

- Pré requis : Aucun
- Public: Toute personne travaillant au sein d'un établissement
- Nombre de candidats pour réaliser la formation : Minimum 4 / Maximum 10
- Durée de la formation : 3 heures
- Intervenant: Formateur incendie et ancien Sapeur-Pompier de Paris
- **Évaluation de la formation :** Des évaluations formatives auront lieux tout au long de la formation
- Certificat : Ces épreuves seront valorisées par la délivrance d'une attestation de formation
- **Durée de validité du certificat :** L'attestation de formation n'a aucune durée de validité
- Fin de formation : Chaque participant se verra remettre une attestation de fin de formation, un certificat de réalisation et un livret EPI reprenant le contenu complet de l'action de formation.



7h45: Arrivée du formateur sur site

M. DUBUS Laurent : Ancien Sapeur-pompier de Paris



Préparation avant l'arrivée des stagiaires :

- installation de l'abri anti pluie pour accueillir les salariés ;
- mise en place des extincteurs, à raison de :
 - → 12 extincteurs à eau pulvérisée avec additifs (1 extincteur par stagiaire)
 - → 6 extincteurs à CO2 (1 extincteur pour deux stagiaires)
 - → 2 extincteurs à poudre ABC (1 extincteur pour cinq stagiaires)
- mise en place des générateurs de flamme ;
- installation du mannequin de 75 kg ;











❷ 8H45 Accueil des stagiaires

signature de la feuille de présence ;

9H00 | Début de la formation

Partie théorique (60 minutes):

Thèmes abordés :

- Les missions de l'E.P.I.;
- La réglementation ;
- Les causes et les conséquences d'un incendie dans la société ;
- Le triangle du feu ;
- Les différentes phases de l'évolution d'un incendie ;
- Les différents types d'extincteurs et leurs rôles ;
- L'effet des produits extincteurs sur un feu ;
- Les règles de sécurité sur les extincteurs ;
- Les distances d'attaque du feu.

Partie pratique (2h00):

Les stagiaires apprendront à se servir des 3 types d'extincteurs sur 8 exercices pratiques :

- Extinction d'un feu d'ordinateur (extincteur à CO2);
- Extinction d'un feu de poubelle (extincteur à eau pulvérisée avec additif) ;
- Extinction d'une armoire électrique (extincteur à CO2);
- Extinction d'un feu de type hydrocarbure (extincteur à eau pulvérisée avec additif);
- Extinction d'une canalisation de détritus (extincteur à eau pulvérisée avec additif) ;
- Extinction d'un feu de friteuse (couverture anti feu);
- Extinction d'une bouteille de gaz enflammée de type propane (extincteur à poudre);
- Extinction d'un feu de carton / de palette en bois (extincteur à eau pulvérisée avec additif).

Les différents exercices d'extinctions permettront aux candidats de mieux appréhender un départ de feu et d'intervenir avec sérénité et professionnalisme.

3 mises en situation seront réalisées en fin de formation :

(Conformément à la Règles R6 de l'APSAD, il est demandé que 2 EPI soient en mesure de se réunir en moins d'une minute dans un secteur)

1ère mise en situation

départ de feu dans une armoire électrique avec un homme allongé juste devant (représenté par le

> Intervention de 2 stagiaires EPI

2ème mise en situation

départ de feu d'un ordinateur avec 8 collaborateurs (représentés par les stagiaires du groupe) présent sur les lieux

> Intervention de 2 stagiaires EPI

3^{ème} mise en situation

départ de feu dans une poubelle sans témoin

> Intervention de 1 stagiaire EPI



- Distribution du livret incendie ;
- Signature de la fiche d'évaluation et de suivi par les stagiaires.

Méthodes et moyens pédagogiques :

- → Apports théoriques sur vidéo projecteur (photos et vidéos à l'appui) ;
- → Démonstrations par le formateur ;
- > Exercices pratiques sur feu réel ;
- → Exercices d'apprentissage ;
- → Bac à feu écologique ;
- → Différents types d'extincteurs



Obligations réglementaires :

L'article R4227-28 du Code du Travail dispose que l'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs. (Source Légifrance)

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI0 00018489131&dateTexte&categorieLien=cid

L'article L231-3-1 du Code du Travail dispose que tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des travailleurs qu'il embauche, de ceux qui changent de poste de travail ou de technique, des travailleurs liés par un contrat de travail temporaire... (Source Légifrance)

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI0 00006647943&dateTexte=&categorieLien=cid

Les assureurs exigent des formations dont le contenu a été défini dans le règlement R6 de l'A.P.S.A.D. (Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurance Dommages) (Source CNPP)

https://www.cnpp.com/Boutique-Editions/Referentiels/Referentiels-APSAD/Referentiel-APSAD-R6

Règles R6:

Chapitre 4 : En période d'activité, 10 % de l'effectif par secteur doit être formé à l'utilisation des extincteurs de façon à pouvoir réunir deux E.P.I. en moins d'une minute dans un secteur.

Chapitre 6 : Les équipiers de première intervention doivent recevoir une formation particulière, à la fois théorique et pratique, sur la prévention et la lutte contre l'incendie.

Chapitre 3-3-5-6 : Il doit être procédé à un entraînement du personnel titulaire d'une formation E.P.I. dans les conditions telles que chacun des membres fassent fonctionner, une fois par an au moins, un extincteur de chacun des types utilisés dans l'établissement.

